

Jeunes Lames

SAISON 2020/2021

Guide pratique à destination des clubs

Fédération Francophone des Cercles
d'Escrime de Belgique



AVANT PROPOS

Depuis désormais trois saisons, la Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique a pris le parti d'organiser ses activités à destination des tireurs des catégories U12 et U14 autour d'un outil structurant baptisé « Filière Jeunes Lames ».

Les objectifs de cette Filière Jeunes Lames sont en particulier les suivants :

- Fidéliser nos jeunes : il s'agit de proposer à ces populations de tireurs des activités attractives et régulières en dehors du club. L'escrime est une activité d'opposition, et il est nécessaire d'aller rencontrer des adversaires différents et de se confronter à des jeux et des styles variés (que ce soit dans un contexte de compétition ou de simple entraînement).
- Accroître la compétitivité de nos jeunes : en concentrant les tireurs sur un nombre réduit d'épreuves, l'objectif est de densifier le niveau et incidemment d'augmenter la compétitivité de nos jeunes tireurs. Les rassemblements permettront de travailler des thèmes transverses et d'enrichir la culture technique et tactique de nos jeunes.
- Détecter : la mise en place de classements représentatifs devrait pouvoir permettre à la Fédération de détecter les talents de demain, et ce d'autant plus facilement que le niveau de ces compétitions aura augmenté.
- Former : les différents évènements constitutifs de la Filière Jeunes Lames sont des supports idéals à la formation d'arbitres et de cadres. Des actions en ce sens seront donc montées aussi bien sur les compétitions que sur les rassemblements.





Table des matières

<i>Circuit Jeunes Lames</i>	3
1. Calendrier.....	3
2. Public, conditions de participation	4
3. Inscription	4
4. Droits d'engagement	5
5. Notes d'organisation, horaires.....	5
6. Références aux règles du jeu.....	5
7. Formule	7
8. Directoire technique.....	8
9. Arbitrage	9
10. Classement CJL et lauréats	10
<i>Arbitrage Jeunes Lames</i>	12
1. Principe	12
2. Public et compétitions.....	12
3. Cours de formation et de certification	13
4. Délégué à l'arbitrage	15
5. Observateurs et évaluateurs	15
<i>Rassemblements et Stages Jeunes Lames</i>	17
1. Principe	17
2. Public.....	17
3. Détail des activités.....	18
4. Encadrement.....	19
5. Inscription et communication	19
<i>Annexes</i>	20
<i>Fiche d'évaluation - Arbitres Jeunes Lames</i>	21
<i>Fiche d'observation - Arbitres Jeunes Lames</i>	24





Circuit Jeunes Lames

Le « Circuit Jeunes Lames » constitue la partie compétitive de la Filière. Dans chaque arme, 6 épreuves sont proposées, réparties sur tout le territoire et sur l'intégralité de la saison. Ces épreuves ont à la fois l'objectif d'animer la vie sportive de ces catégories, de développer le goût à la compétition et de permettre une première détection de jeunes talents.

Ces épreuves répondent à un règlement et un cahier des charges bien spécifique, détaillés ci-après.

1. Calendrier

	Epée	Fleuret	Sabre
CJL #1	3 et 4 octobre 2020 Arlon	17 et 18 octobre 2020 Chaufontaine	17 et 18 octobre 2020 Chaufontaine
CJL #2	14 et 15 novembre 2020 Hasselt	14 et 15 novembre 2020 Hasselt (U12) 28 novembre 2020 Gembloux (U14)	28 novembre 2020 Gembloux
CJL #3	30 janvier 2021 Leuven	30 janvier 2021 Leuven	30 janvier 2021 Leuven
CJL #4	6 et 7 mars 2021 Ciney	6 et 7 mars 2021 Uccle	13 et 14 mars 2021 Liège
CJL #5	27 et 28 mars 2021 Huy	27 et 28 mars 2021 Huy	27 et 28 mars 2021 Huy
CJL #6	15 mai 2021 Neufchâteau	15 mai 2021 Neufchâteau	15 mai 2021 Sint-Niklaas





2. Public, conditions de participation

Ces compétitions s'adressent aux catégories U12 et U14 et concernent les trois armes.

Pour la saison 2020/2021, peuvent donc participer les jeunes tireurs nés en

U14	2007 – 2008
U12	2009 - 2010

Le surclassement des tireurs de la catégorie U12 en U14 est autorisé. L'autorisation du surclassement de tireurs de la catégorie inférieure (U10) dans la catégorie U12 est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Les compétitions du CJL sont ouvertes à tous les tireurs régulièrement licenciés auprès du VSB, de la FFCEB ou d'une fédération nationale étrangère pour la saison en cours. Les tireurs non licenciés en Belgique devront être en mesure de prouver la validité de leur licence nationale le jour de la compétition.

3. Inscription

Les inscriptions pour les tireurs licenciés en Belgique se font obligatoirement via la plateforme Ophardt. Pour les tireurs non licenciés en Belgique les inscriptions pourront se faire par mail ou par une autre plateforme d'inscription en ligne mise à disposition par l'organisateur.

La clôture des inscriptions a lieu le mercredi qui précède la compétition à 23h59.

Au-delà :

- Jusqu'à la veille de l'épreuve, les tireurs non-inscrits peuvent prendre contact avec l'organisateur qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser les inscriptions tardives.
- Si l'organisateur accepte l'inscription tardive, il est en droit de demander aux tireurs concernés un droit d'inscription majoré, dont le montant sera au maximum de trois fois le montant standard.
- Aucune inscription ne sera acceptée sur place le jour de la compétition.



4. Droits d'engagement

Le montant des droits d'engagement est laissé à la libre appréciation des organisateurs. Il est néanmoins recommandé de les fixer à 15€.

Les organisateurs reverseront à la FFCEB un montant de 2€ euros par participant (sur facture établie en fin de saison), montant qui sera réinvesti dans le fonctionnement du Circuit Jeunes Lames lui-même.

5. Notes d'organisation, horaires

La création de la note d'organisation au format Ophardt est de la responsabilité de l'organisateur. Il est recommandé que cette note soit publiée au moins 4 semaines avant la date de l'épreuve. Les notes seront validées par la FFCEB avant publication et diffusion auprès des clubs.

Les horaires ne sont pas imposés, chaque organisateur est libre de choisir le planning de la compétition qu'il souhaite à condition de respecter les conditions suivantes :

- Une épreuve U14 ne peut pas avoir lieu en même temps qu'un circuit national U17. Dans la mesure du possible il est même conseillé d'éviter de les organiser le même jour, même si les horaires sont différents.
- Pour une arme et une catégorie donnée, les horaires sont les mêmes pour les garçons et pour les filles. Selon l'effectif, l'organisateur aura ainsi la possibilité d'organiser une épreuve mixte s'il le juge plus pertinent.
- Aucun match ne peut commencer avant 9h.
- Le format de la compétition et les modalités d'organisation de la compétition doivent être adaptés pour qu'une épreuve dure au maximum 5h, cérémonie protocolaire comprise.

6. Références aux règles du jeu

Les règles du jeu sont précisées dans le règlement technique de la Fédération Internationale d'Épée (FIE) (cf. site www.fie.org), notamment en matière de règles conventionnelles selon les armes, des fautes et sanctions.



Certaines adaptations sont apportées ici concernant notamment le format des matches, les normes pour l'équipement des tireurs et la sanction de certaines fautes de combat. Si des spécificités ne sont pas mentionnées dans le présent document, c'est le règlement de la FIE qui sera appliqué.

Format des matches (en remplacement des articles t.38 à t.42 du règlement FIE)

Les formules des compétitions comportent deux types de matches

- Matches courts : 5 touches, 3 minutes.
- Matches longs : 10 touches (2 reprises de 3 minutes avec une minute de pause) à l'épée et au fleuret, 15 touches au sabre (avec pause d'une minute dès qu'un des deux tireurs atteint en premier le score de 8)

Matériel (en remplacement des références au règlement du matériel de la FIE)

Le document qui fait office de référence quant aux normes que l'équipement des participants doit respecter est disponible à l'adresse suivante :

<https://ffceb.org/wp-content/uploads/2020/04/Note-dinformation-FFCEB-Normes-mat%C3%A9riel.pdf>

Fautes et sanctions (en remplacement des références au règlement du matériel de la FIE)

Dans un souci de pédagogie vis-à-vis des tireurs, il sera demandé aux arbitres de ne pas sanctionner d'un carton jaune les fautes du premier groupe lors de leur première occurrence. Un simple avertissement verbal sera donné aux tireurs, tout en maintenant l'annulation de la touche portée le cas échéant.

Par ailleurs, toutes les références aux organes de la FIE (Commission de discipline, ...) sont remplacées par les références équivalentes dans les fédérations nationales ou communautaires dont dépendent les tireurs

Autres points du règlement technique de la FIE non appliqués en CJL

- Article t.45 : la présence d'un médecin n'étant pas requise sur les compétitions du CJL, la décision de suspendre ou non un match pour raison médicale sera de la responsabilité du/des





responsables de l'enfant le jour de la compétition (entraîneur, parents) ou, à défaut, de celle du Directoire Technique.

- Articles t.49 à t.52, T.60 à T.62 : pas d'arbitrage vidéo
- Article t.124 : pas d'application des règles de non-combativité

7. Formule

Le Directoire Technique de la compétition est responsable du choix de la formule des compétitions. Les éléments suivants sont obligatoires dans les formules utilisées.

- U12 : formule par tours de poules successifs, pas de match de tableau
A minima deux tours de poules et pas de match de tableau. Selon le nombre de tireurs et la taille des poules, l'organisateur est invité à en organiser un troisième dans la limite de ses possibilités. Le dernier tour de poules doit être organisé sous forme de poules de niveaux homogènes. Il est possible d'envisager des poules organisées avec des matches longs.
- U14 : formule avec poules et matches de tableaux
A minima deux tours de poules (matches courts), suivi d'un tableau (matches longs). Les tableaux d'élimination directe sont à proscrire, chaque participant devrait pouvoir faire au moins deux matches longs. On peut envisager par exemple de tirer toutes les places ou d'organiser un tableau B pour les perdants du premier. Les tableaux réduits de niveau homogène sont encouragés (ex : les 8 premiers des poules dans un tableau A, les huit suivants dans un tableau B, etc...).

Les formules retenues devront s'inscrire dans les objectifs suivants :

- Proposer à tous les tireurs un grand nombre de match sur la journée. 12 matches (courts ou longs) semblent être un objectif raisonnable.
- Limiter les temps d'attente des tireurs et de favoriser le temps qu'ils passent effectivement sur la piste.
- Favoriser les rencontres équilibrées, notamment en fin de compétition, de façon à permettre à chaque participant de progresser à sa vitesse.

Constitution des poules au premier tour





Les poules sont constituées de façon équilibrée en utilisant le classement CJL comme ranking d'entrée pour le premier tour (pour la première épreuve de la saison, on prendra le classement de la saison précédente) avec décalage club.

Les critères de constitution des autres tours de poule sont fixés par le Directoire Technique de la Compétition.

8. Directoire technique

Le Directoire Technique (DT) doit être composé avant le début de l'épreuve et être physiquement présent une heure avant le début des assauts et jusqu'à la fin de la compétition.

Le DT est composé de 3 membres :

- Deux membres désignés par le club organisateur au regard de leur compétence dans l'organisation des compétitions.
- Un délégué à l'arbitrage désigné par la FFCEB

Le DT a dans ses attributions l'obligation de faire respecter le règlement, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer

- Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques.
- Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres.
- Il valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes.
- Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes.
- Il étudie les réclamations et fournit des solutions.
- Il s'assure de la diffusion des résultats.
- En cas de nécessité, il peut intervenir spontanément dans tous les conflits.

Toutes les décisions et/ou sanctions du DT sont exécutoires immédiatement. Aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition. Il doit faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement.

Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :

- Exclusion de la compétition.
- Exclusion de l'enceinte de la compétition.





- Expulsion de l'enceinte de l'épreuve.
- Annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée.
- Annulation des récompenses.

9. Arbitrage

Quota d'arbitres

Les tireurs d'un club ne peuvent participer à la compétition que si le club qu'ils représentent fournit le nombre requis d'arbitres qualifiés. Dans le cas contraire, aucun tireur licencié dans le club ne pourra participer (il n'est en particulier pas possible de compenser l'absence d'un arbitre par le paiement d'une amende). Le jour de la compétition, toute absence d'un arbitre due à un cas de force majeure sera évaluée par le DT.

- À partir de 4 tireurs inscrits dans une même arme, par journée de compétitions et sans distinction de genre, le cercle devra, à ses propres frais, mettre un arbitre qualifié à cette arme à la disposition du DT.
- À partir de 4 tireurs inscrits dans plusieurs armes, par journée de compétitions et sans distinction de genre, le cercle devra, à ses propres frais, mettre un arbitre qualifié à une de ces armes à la disposition du DT.
- À partir du 9ème inscrit, un deuxième arbitre devra être mis à disposition, aux mêmes conditions
- À partir du 15ème inscrit, un troisième arbitre devra être mis à disposition, aux mêmes conditions
- À partir du 20ème inscrit, un quatrième arbitre devra être mis à disposition, aux mêmes conditions

Remarques :

- Si un club présente 9, 15 ou 20 tireurs à une même arme, le 2ème, 3ème et 4ème arbitres devront obligatoirement être qualifiés à cette arme.
- Les quotas sont exigés sur le nombre de tireurs inscrits, les absences le jour de la compétition (pour cause de force majeure ou non) ne modifient pas cette obligation.
- Lorsque, en fonction du nombre d'inscrits sur la journée, un club est amené à mettre un arbitre à disposition du DT, la présence de cet arbitre est requise au premier appel de l'arme dans laquelle il est engagé et ce jusqu'à la fin de journée de la compétition sauf dérogation du DT.
- Les clubs peuvent engager un arbitre d'un autre club.





Qualification des arbitres

Les arbitres autorisés à officier sur les épreuves du Circuit Jeunes Lames :

- Les arbitres internationaux (FIE, EFC)
- Les arbitres autorisés à arbitrer sur les épreuves nationales organisés sous l'égide de la FRBCE (circuits nationaux, championnats de Belgique)
- Les arbitres titulaires certifiés « Arbitres Jeunes Lames » par la FFCEB ou « VSB-Beker Scheidsrechters » par le VSB.
- Les arbitres étant officiellement entrés dans le cursus de certification « Arbitres Jeunes Lames » ou « VSB-Beker Scheidsrechters »

Ces arbitres ont une qualification encodée de la façon suivante dans Ophardt : A, B, C, N, Ca, D ou Da.

Inscription des arbitres

Les arbitres devront obligatoirement être inscrits en même temps que les tireurs sur la plateforme Ophardt.

Si le jour de la compétition, un club présente un arbitre différent de celui qui a été engagé, il devra être en mesure de prouver que le nouvel arbitre possède le niveau de qualification suffisant pour pouvoir officier.

10. Classement CJL et lauréats

Pour chaque arme et pour chaque catégorie, un Classement Jeunes Lames sera calculé sur la base des résultats de chacune des épreuves et publié à l'adresse suivante :

<https://fencing.ophardt.online/fr/search/rankings/309>

Le nombre de points marqué par un tireur sur une compétition est calculé selon la formule suivante :

$$Pts = 100 \times \left(1 - \frac{p-1}{N}\right)$$

Où p est le classement final du tireur et N le nombre de participants (pour les compétitions mixtes de bout en bout, on considère le classement final mixte).



Le nombre total de points d'un tireur dans le classement est la somme des 5 meilleurs résultats obtenus sur les 6 manches que comporte une saison. Ce classement est remis à zéro en début de saison.

En fin de saison, les 3 premiers dans chaque catégorie et dans chaque arme seront récompensés lors d'une cérémonie protocolaire dédiée.



Arbitrage Jeunes Lames

Le « Circuit Jeunes Lames » a également pour objectif de servir de support à la formation, l'évaluation et la certification des jeunes arbitres. La FFCEB, en partenariat avec le VSB, a donc formalisé le projet « Arbitres Jeunes Lames », qui a pour principal objectif de développer la pratique arbitrale en Belgique

1. Principe

Jusque-là, seuls des diplômes d'arbitre de niveau national étaient délivrés en Belgique, l'objectif étant de qualifier des arbitres ayant les compétences requises pour pouvoir officier sur des épreuves nationales (Circuits nationaux et Championnats de Belgique).

Considérant que dans la plupart des cas ce niveau est trop élevé pour être atteint par un candidat souhaitant entamer une carrière d'arbitre, il a été décidé de créer un niveau intermédiaire, géré conjointement par chacune des deux fédérations communautaires et dont le principal objectif est d'augmenter le nombre de candidats arbitres, d'améliorer leur niveau et d'alimenter la filière de certification nationale avec des profils ayant déjà un certain nombre de compétences acquises. La création de ce niveau intermédiaire se traduit par la mise en place d'une certification d'arbitres dits « Jeunes Lames » ou « VSB Beker ».

2. Public et compétitions

La certification des Arbitres Jeunes Lames concerne tous les licenciés (FFCEB ou VSB) étant au moins dans leur quatorzième année (dernière année de la catégorie U14) et qui souhaitent développer une compétence à l'arbitrage.

Ces arbitres seront autorisés à arbitrer sur toutes les compétitions du Circuit Jeunes Lames (catégories U12 et U14) et sur toutes les manches du VSB Beker. Ils ne seront en revanche pas autorisés à officier sur les compétitions nationales des catégories U17 à Seniors (circuits nationaux et Championnats de Belgique).



3. Cours de formation et de certification

En club

Le club reste le lieu privilégié de la formation des arbitres. C'est en effet au cours de la pratique en club qu'un tireur se doit d'apprendre la règle du jeu, les principes fondamentaux de la discipline et l'utilisation de certains outils spécifiques à l'escrime comme les feuilles de poule.

C'est en particulier la démarche proposée dans le cadre « Fencing Evolutions » (ex écussons fédéraux), où le niveau « rouge » correspond au développement des compétences nécessaires pour pouvoir passer les différents diplômes d'arbitrage.

Examen théorique, passage au statut d'arbitre aspirant

Pour pouvoir accéder à l'arbitrage en compétitions officielles, la première étape consiste en un examen théorique, passé sous forme d'un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) en ligne.

La fédération ouvre régulièrement des sessions d'examens théoriques dont le programme est défini en annexe. L'ouverture de ces sessions et les modalités d'organisation (inscriptions, passage de l'examen) sont communiquées au moins deux semaines avant.

L'examen est constitué de 20 questions pour lesquelles une seule des trois ou quatre propositions est exacte. Chaque bonne réponse rapporte un point, chaque mauvaise réponse n'en rapporte aucun. Chaque candidat dispose de 20 minutes pour répondre au questionnaire et ne peut le passer qu'une seule fois par session (il peut éventuellement le passer dans plusieurs armes). Un examen entamé doit donc être terminé dans les 20 minutes qui suivent, faute de quoi il sera invalidé

Ces 20 questions sont réparties en 12 questions générales et 8 questions spécifiques à l'arme choisie par le candidat. Les seuils de validation de l'examen sont les suivants : a minima 8/12 aux questions générales et 4/8 aux questions spécifiques.

Les candidats qui réussissent l'examen théorique obtiennent alors le statut « d'arbitre aspirant » et peuvent alors officier sur les épreuves du CJL ou sur celles du VSB Beker. Ils apparaissent alors dans le listing des arbitres sur l'interface Ophardt de leur club avec la qualification « Da ». Ils conservent ce statut pendant au maximum deux ans. Si durant cette période, ils valident la partie pratique de la certification, ils sont promus au statut d'Arbitres Jeunes Lames. S'ils ne valident pas la partie pratique sur cette période-là, ils devront repasser l'examen théorique.





Mentoring, observation et évaluation pratique

Les arbitres aspirants complètent la formation qu'ils ont reçue en club par une pratique arbitrale en compétition. Lors des épreuves du Circuit Jeunes Lames et du VSB Beker sur lesquelles ils seront amenés à officier, ils pourront en particulier :

- Être observés et coachés (mentoring) dans leur arbitrage : un observateur agréé par la fédération sera désigné pour suivre l'arbitre aspirant et pour lui proposer en fin de journée un débriefing personnalisé, lui indiquant notamment l'écart entre le niveau d'arbitrage qu'il aura démontré et les exigences qui seront celles de l'évaluation certificative. Une fiche d'observation est fournie en annexe du présent règlement.

Ou

- Être formellement évalués : un évaluateur supervisera alors leur niveau d'arbitrage sur la journée et remplira en fin de journée une évaluation formelle sur la base d'une grille critériée élaborée par la fédération, disponible en annexe

Pour cela, ils devront se signaler en début de compétition auprès du délégué à l'arbitrage et lui indiquer l'option qu'ils privilégient sur la journée. A l'issue de la compétition, ce dernier s'assurera que l'aspirant aura reçu le résultat de son observation ou de son évaluation. Un aspirant arbitre peut également n'être ni observé, ni évalué sur une compétition.

On considèrera que l'arbitre aspirant aura validé la partie pratique de la certification lorsqu'il aura reçu deux évaluations positives sur deux compétitions différentes et de la part de deux évaluateurs différents.

L'aspirant arbitre ayant réussi la partie pratique de la certification sera alors officiellement « Arbitre Jeunes Lames ». Il recevra alors son diplôme lors d'une cérémonie protocolaire organisée en fin de saison.

Cas particuliers, cursus accélérés

Certains profils de candidats, du fait d'une expérience personnelle riche (tireur compétiteur de haut niveau, bénévoles impliqués depuis de nombreuses années dans le milieu) peuvent être exemptés d'une partie du process de certification (par exemple exemption de l'épreuve théorique et/ou d'une des deux évaluations pratiques).





Ces candidats doivent se faire connaître auprès de la Fédération et motiver leur demande par messagerie électronique (frederic.fenoul@ffceb.org). La demande sera instruite et un retour leur sera faite sous deux semaines, leur indiquant en particulier les étapes du processus de certification dont ils seront dispensés.

4. Délégué à l'arbitrage

Sur chaque épreuve du Circuit Jeunes Lames, un Délégué à l'Arbitrage est désigné par la FFCEB. Son nom sera précisé sur la note d'organisation. Ce Délégué à l'arbitrage n'occupera que cette fonction sur la journée et sera indemnisé par la Fédération.

Membre de droit du Directoire Technique, son rôle est en particulier :

- De désigner les arbitres à chaque étape de la compétition
- De régler tout litige d'arbitrage conformément aux règlements en vigueur
- De coordonner le coaching et l'évaluation des arbitres aspirants qui officient sur la compétition. Il désigne/recrute en particulier les observateurs et évaluateurs et répartit les différentes missions entre eux.
- De s'assurer que les arbitres aspirants peuvent officier dans une atmosphère sereine. Il possède en particulier le pouvoir disciplinaire vis-à-vis de tous les participants à l'épreuve (tireurs, encadrants, spectateurs, arbitres)
- D'animer la ou les réunions de briefing des arbitres en début de compétition
- De remonter à la FFCEB le résultat des évaluations pratiques (saisie en ligne des résultats) ainsi que toutes les remarques qu'il jugera utiles quant à l'organisation générale de la compétition ou à tout événement qui pourrait concerner la Commission de Discipline.

5. Observateurs et évaluateurs

La FFCEB et le VSB établissent chacun une liste de personnes habilitées à observer et évaluer les arbitres aspirants. En particulier, ces personnes auront été formées aux missions qui leur seront confiées et aux outils mis à leur disposition (feuilles d'observation et d'évaluation). Le Délégué à l'Arbitrage ne pourra confier les missions de coaching et d'évaluation des arbitres aspirants qu'aux personnes présentes sur ces listes. Les évaluations établies par un évaluateur issu d'une fédération sont reconnues par l'autre fédération.





A la fin de la journée de compétition, les évaluateurs devront communiquer le détail des évaluations au délégué à l'arbitrage, qui sera lui chargé de les faire remonter à la FFCEB.





Rassemblements et Stages Jeunes Lames

En complément de la partie purement compétitive, la Filière Jeunes Lames a également pour objectif de proposer des activités d'entraînement, organisées soit sur une seule journée (Rassemblements Jeunes Lames), soit sur 3 ou 4 jours en internat (Stage Jeunes Lames)

1. Principe

Si les compétitions du « Circuit Jeunes Lames » répondent à une partie des objectifs de la Filière, notamment en termes de détection et d'animation, elle n'est qu'un instrument de mesure du niveau des jeunes escrimeurs et ne contribue pas nécessairement au développement de leurs compétences.

Les Rassemblements et les Stages Jeunes Lames ont au contraire comme finalité de renforcer les apprentissages technico-tactiques, physiques et mentaux travaillés en club, et ce dans un cadre dégagé de la pression compétitive et de la recherche d'une performance quantitative.

Il s'agit en particulier de compléter le travail réalisé en club en bénéficiant d'une opposition plus fournie, en privilégiant une approche collective des apprentissages et en se focalisant sur des thématiques assez transversales.

2. Public

Ces activités d'entraînement sont évidemment centrées sur les catégories U12 et U14. Néanmoins, afin que les jeunes puissent tous profiter de l'expérience de tireurs plus expérimentés les stages et les rassemblements jeunes Lames sont également ouverts

- Aux tireurs qui sont dans la première année de la catégorie U17 (nés en 2006 pour la saison 2020/2021)
- Aux tireurs qui sont dans la dernière année de la catégorie U10 (nés en 2011 pour la saison 2020/2021)





3. Détail des activités

Rassemblements Jeunes Lames

Les Rassemblements Jeunes Lames sont organisés sur une journée (dimanche) au centre ADEPS de Jambes, de 10h à 16h30. Une participation aux frais de 10€ est demandée à chaque participant. La restauration de midi reste à la charge des participants, il est conseillé à chacun d'emmener son repas.

Le calendrier prévisionnel pour la saison 2020/2021 :

Rassemblements Jeunes Lames	
RJL #1	Dimanche 25 octobre 2020 10h00 – 16 h30
RJL #2	Dimanche 17 janvier 2021 10h00 – 16 h30
RJL #3	Dimanche 28 février 10h00 – 16 h30
RJL #4	Dimanche 2 mai 10h00 – 16 h30

Stages Jeunes Lames

Les Stages Jeunes Lames sont eux organisés sur 3 jours, en général au centre ADEPS de Jambes en internat. Le montant de l'inscription est précisé lors de la publication de l'ouverture du stage.

Le calendrier prévisionnel pour la saison 2020/2021 :

Stage Jeunes Lames	
Toussaint	Du lundi 2 au mercredi 4 novembre 2020 Centre ADEPS de Spa
Pâques	Du lundi 12 au mercredi 14 avril 2021 Centre ADEPS de Jambes (à confirmer)





4. Encadrement

La responsabilité technique et pédagogique des Rassemblements et des Stages Jeunes Lames est assurée par Frédéric Fenoul, cadre technique de la FFCEB.

Les stages seront encadrés

- Pour chaque arme par au moins un cadre diplômé, désigné par la fédération
- Par des Moniteurs Sportifs Educateurs en formation, l'encadrement de ce type d'activités faisant partie de leur cursus de formation.

Le taux d'encadrement de ces activités sera d'au moins un cadre pour 10 participants.

5. Inscription et communication

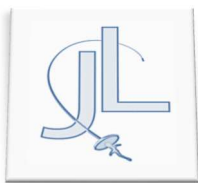
Les modalités pratiques d'organisation et d'inscription seront précisées pour chaque Rassemblement et pour chaque Stage au travers d'une note d'organisation diffusée auprès des clubs qui seront chargés de la communiquer auprès de leurs adhérents. Les inscriptions se feront systématiquement en ligne, via une plateforme dédiée. Le montant des frais d'inscription sera précisé dans les notes d'organisation.

- Pour les Rassemblements, la date limite d'inscription est fixée au jeudi qui précède (à 23h59). Les jeunes qui souhaiteraient participer sans s'être préalablement inscrits verront leurs frais de participation à la journée augmentés de 50 % (15€ au lieu de 10).
- Pour les Stages, au-delà de la limite d'inscription, il ne sera plus possible d'intégrer le stage, la logistique que l'organisation d'un tel stage requiert ne le permettant pas (notamment en termes de réservation d'hébergement).



Annexes





Fiche d'évaluation - Arbitres Jeunes Lames

Nom et Prénom du Candidat		Arme	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S
Date de l'évaluation		Lieu	
Nom et prénom de l'évaluateur			

Pour chaque item des paragraphes 1 et 2, le niveau du candidat doit être évalué selon 4 niveaux :

- **Acquis avec une certaine maîtrise (AM)** – le candidat maîtrise complètement la compétence, il est parfaitement autonome dans sa mise en œuvre et prend des initiatives pertinentes.
- **Acquis (A)** – le candidat maîtrise la compétence et répond adéquatement à ce qui est attendu. Il connaît et utilise correctement les connaissances ad hoc. Les erreurs sur le sujet sont quasi inexistantes.
- **En Voie d'Acquisition (EVA)** – le candidat a compris la problématique mais n'y répond que partiellement du fait d'une maîtrise insuffisante des concepts. De fait des erreurs récurrentes sont observées.
- **Non Acquis (NA)** – le candidat n'a pas ou très peu assimilé le(s) concept(s). La mise en œuvre de la compétence est aléatoire voire inexistante.

Pour le paragraphe 3 (« justesse des décisions ») le niveau du candidat doit être évalué selon les 4 niveaux :

- **Acquis avec une certaine maîtrise (AM)** – la décision du candidat est juste dans plus de 80% des situations. Les analyses de phrases d'armes sont la plupart du temps justes, les cartons sont attribués avec justesse, les annulations de touches justifiées.
- **Acquis (A)** – le candidat maîtrise le niveau de compétence attendu d'un arbitre CJL, ses décisions sont juste dans plus de 60% des situations. Quelques erreurs (minoritaires parmi le nombre de décisions à prendre) sont notées sur l'analyse de la phrase d'armes, les annulations de touches, les sanctions de fautes de combat.
- **En Voie d'Acquisition (EVA)** – le candidat a compris la problématique mais n'y répond que partiellement du fait d'une maîtrise insuffisante des concepts. Les analyses sont confuses ou incohérentes, les décisions sont justes dans moins de 60% des situations
- **Non Acquis (NA)** – le candidat n'a pas ou très peu assimilé le(s) concept(s). Les décisions semblent aléatoires, voire contraires à l'esprit du jeu et du règlement.

Nota : dans l'hypothèse où une compétence n'aurait pas pu être évaluée, cocher la case NE (situation à éviter autant que possible)





1 - Compétences obligatoires attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.

Seuil de validation : 100% de AM ou M

Gestuelle spécifique de l'arbitre	AM	A	EVA	NA	NE
<i>Utilisation juste et cohérente des gestes officiels (mise en garde, commandements, annonce de la phrase d'armes)</i>					
<i>Annoncer clairement le score, désigner le vainqueur</i>					
<i>Montrer clairement les cartons le cas échéant</i>					

Gestion des matches, du score et du chronomètre	AM	A	EVA	NA	NE
<i>Annoncer clairement le match qui va débiter et celui qui suit</i>					
<i>Tenir la feuille de poule</i>					
<i>Gérer le chronomètre (sur l'appareil ou en manuel)</i>					
<i>Gérer le score (sur l'appareil ou en manuel)</i>					

Placement de l'arbitre par rapport aux tireurs, contrôle matériel	AM	A	EVA	NA	NE
<i>Positionnement par rapport aux tireurs et à l'action, maintien d'un champ visuel suffisant (tireurs, appareil,...)</i>					
<i>Placer correctement les tireurs au début du match</i>					
<i>Contrôler le matériel en début de poule ou de match (équipement, armes)</i>					

Garantir la sécurité	AM	A	EVA	NA	NE
<i>S'assurer que la pratique se fait dans le respect de la sécurité de tous</i>					





2 - Compétences additionnelles attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.

Seuil de validation : 60% de AM ou M (3csur 5)

Attitude, prestance de l'arbitre	AM	A	EVA	NA	NE
Adéquation de la tenue vestimentaire avec la fonction d'arbitre					
Voix audible, justesse des termes, clarté de l'expression orale, maîtrise de sa communication non verbale, aptitude à rester calme et objectif					

Autorité & pédagogie	AM	A	EVA	NA	NE
Maintien de l'ordre sur et en dehors de la piste (tireurs, entraîneurs, spectateurs). Capacité à imposer ses décisions					
Pédagogie vis-à-vis des tireurs, aptitude à expliquer ses décisions et à les faire accepter					
Dynamisme, capacité à prendre des initiatives pour contribuer au bon avancement de la compétition, capacité à détecter des pannes					

3 - Compétences spécifiques à l'escrime.

Critère de validation : AM ou M

Justesse de la décision	AM	A	EVA	NA	NE
Analyse de la phrase d'armes, identification des fautes de combat et pertinence des sanctions, respect des règles du jeu (sorties de pistes, corps à corps, combats rapprochés), bonne application des cas d'annulation de touches					





Fiche d'observation - Arbitres Jeunes Lames

Nom et Prénom du Candidat		Arme	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S
Date de l'observation		Lieu	
Nom et prénom de l'observateur			

1 - Compétences obligatoires attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.

Gestuelle spécifique de l'arbitre : observations

Utilisation juste et cohérente des gestes officiels (mise en garde, commandements, annonce de la phrase d'armes)	
Annoncer clairement le score, désigner le vainqueur	
Montrer clairement les cartons le cas échéant	

Gestion des matches, du score et du chronomètre : observations

Annoncer clairement le match qui va débiter et celui qui suit	
Tenir la feuille de poule	
Gérer le chronomètre (sur l'appareil ou en manuel)	
Gérer le score (sur l'appareil ou en manuel)	





Placement de l'arbitre par rapport aux tireurs, contrôle matériel : observations

Positionnement par rapport aux tireurs et à l'action, maintien d'un champ visuel suffisant (tireurs, appareil,...)	
Placer correctement les tireurs au début du match	
Contrôler le matériel en début de poule ou de match (équipement, armes)	
Garantir la sécurité : observations	
S'assurer que la pratique se fait dans le respect de la sécurité de tous	

2 - Compétences additionnelles attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.

Attitude, prestance de l'arbitre : observations

Adéquation de la tenue vestimentaire avec la fonction d'arbitre	
Voix audible, justesse des termes, clarté de l'expression orale, maîtrise de sa communication non verbale, aptitude à rester calme et objectif	

Autorité & pédagogie : observations

Maintien de l'ordre sur et en dehors de la piste (tireurs, entraîneurs, spectateurs). Capacité à imposer ses décisions	
Pédagogie vis-à-vis des tireurs, aptitude à expliquer ses décisions et à les faire accepter	
Dynamisme, capacité à prendre des initiatives pour contribuer au bon avancement de la compétition, capacité à détecter des pannes	





3 - Compétences spécifiques à l'escrime.

Justesse de la décision : observations

Analyse de la phrase d'armes, identification des fautes de combat et pertinence des sanctions, respect des règles du jeu (sorties de pistes, corps à corps, combats rapprochés), bonne application des cas d'annulation de touches

